



## Séminaire des Cadres Techniques



**SERVICE**

**CIVIQUE**

**DES VALEURS, UN ENGAGEMENT**



## Séminaire des Cadres Techniques techniques

- **1 DEFINITION**
- **2 MISE EN OEUVRE**
- **3 LE TUTORAT**
- **4 LA FORMATION**
- **5 L'ASPECT FINANCIER**
- **6 LES EFFECTIFS**
- **7 L'AVENIR**



## Séminaire des Cadres Techniques

### 1 DEFINITION

Prévu par la loi du 10 mars 2010 a pour objet de « renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée ».



## Séminaire des Cadres Techniques

### MISE EN ŒUVRE

1. L'agrément collectif (4 fiches actions : escrime et santé, escrime et handicap, organisation de grands événements et escrime et pratique féminine).
2. Un jeune **volontaire** (entre 16 et 25 ans)
3. Un tuteur
4. Un contrat d'engagement de 6 à 12 mois (prévu pour 8 mois avec la FFE)
5. Durée hebdomadaire de la mission entre 24 et 35 heures.



## Séminaire des Cadres Techniques

### LE TUTORAT

- 1 Une formation obligatoire (2 jours) 1 journée nationale et 1 en région (DRJSCS)
- 2 Un engagement de suivi du jeune volontaire
- 3 Un point régulier avec le jeune volontaire
- 4 Un bilan en fin d'engagement



## Séminaire des Cadres Techniques

# LA FORMATION

Le jeune **volontaire** doit:

Suivre une formation PSC1  
(1journée avec la FNSP)

Suivre une formation civique et citoyenne  
(en relation directe avec les DRJSCS)



## Séminaire des Cadres Techniques

### L'ASPECT FINANCIER

Le jeune volontaire reçoit directement: 467,34€

La structure d'accueil reçoit :100€ pour le tutorat

La structure d'accueil reverse: 106,31€ au jeune volontaire pour transport, repas,...

L'Etat cotise pour le jeune volontaire (assurance maladie, retraite)



## Séminaire des Cadres Techniques

### LES EFFECTIFS

La demande d'agrément porte sur maximum 60 missions de service civique à répartir sur le territoire

Favoriser l'engagement de 2 services civiques dans la même structure ou de proximité en ayant la moitié de sportifs et non sportifs.





## Séminaire des Cadres Techniques

### L'AVENIR

Selon la réussite de ces engagements possibilité d'augmenter le nombre de services civiques

Les jeunes volontaires peuvent recevoir une formation aux diplômes fédéraux qui pourrait conduire à l'obtention du CQP et poursuivre vers un BPJEPS ou un DEJEPS sur la base d'un contrat d'avenir.